



Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'administration

Séance du 27 janvier 2026

Membres en exercice : 22
Présents : 13
Procurations : 1
Nombre de votants : 13
Votes pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
15 décembre 2025

DELIBERATION N° 2026-03

Clôture AP/CP Loudes

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier, à 9 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Suppléant présent : M. Benoît DE LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Titulaire excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :

M^{mes} Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN, Blandine PRORIOL.
MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Jean-Paul VIGOUROUX, André FERRET.

Suppléants présents : Mme Marie-Pierre VINCENT, Mme Patricia GOUDARD.

Titulaires excusés :

Mmes Nicole CHASSIN.
MM Philippe DELABRE, Olivier CIGIOTTI, Jean-Louis REYNAUD, Michel CHAPUIS, Bruno MARCON, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET.

Procurations : M. Jean-Luc VACHELARD donne procuration à Mme Sophie COURTINE.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :

COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps – LCL Hélène JURY, médecin-chef – LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Suppléant présent :

Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2, SCH Sébastien LAFFONT, sapeur-pompier professionnel non officier, CDT Eric PEREZ, sapeur-pompier professionnel officier.

Assistait également à la séance :

Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances ;
Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2026-03 : Clôture AP/CP Loudes

Par délibération du 13 décembre 2017, le conseil d'administration du SDIS 43 a délibéré sur le principe des autorisations de programmes et crédits de paiement encadrés par les articles L3312-4 et R3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par délibération du 4 mai 2021, le conseil d'administration du SDIS 43 a délibéré en faveur d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des travaux du nouveau centre d'incendie et de secours de Loudes.

Par délibération du 02 février 2022, cette AP/CP a fait l'objet d'un ajustement des crédits de paiement.

L'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Loudes étant terminée et le Décompte Global Définitif (DGD) étant soldé, il est proposé au conseil d'administration de clôturer l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiements associés conformément aux éléments de synthèse suivants :

Répartitions des dépenses :

	HT	TTC
Travaux (15 lots)	940 275,95 €	1 125 214,01 €
Ingénierie	69 733,53 €	83 680,54 €
Contrôle technique	4 477,50 €	5 373,00 €
Dépenses diverses	22 924,36 €	27 245,23 €
Coût total	1 037 411,34 €	1 241 512,79 €

Financement :

Financement	Montant
Commune de Loudes	259 463,76 €
SDIS 43	778 391,25 €
FCTVA	203 657,78 €

À l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent la clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Loudes.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

